

[BELLE]VILLE le mag'
EN- [BEAU]JOLAIS



BELLEVILLE
en 
BEAUJOLAIS

bulletin municipal n°5 [décembre 2023]



**BELLEVILLE
EN-BEAUJOLAIS**

CINÉ

**Intercommunal
Le Singulier(s)**

3 boulevard Joseph Rosselli, 69220 Belleville-en-Beaujolais

7 jours/7

Achat billets en ligne :
www.lesinguliers-cinema.fr



Pass' Région

**Sorties nationales,
Films grand public,
jeunesse, Art & Essai,
Concerts, Spectacles,
Soirées débats,
Documentaires.**

7€ LA PLACE
pour la carte d'abonnement **5€**

Cinéma accessible : personnes à mobilité réduite, films en audiodescription, boucle magnétique, chaque semaine des films en version sous-titrée sourds et malentendants (STSME).





Le 13 octobre dernier, Dominique Bernard, professeur de français, était assassiné sauvagement par un terroriste au sein même de son établissement scolaire. Cet événement nous a tous horrifié, à juste titre. Mais il serait trop simple de limiter la montée de l'intolérance et de la violence à cet acte odieux. En réalité, notre société entière est minée par cette violence qui s'exprime au quotidien et sous bien des formes. Elle nous touche tous au quotidien et commence malheureusement par un manque de respect de l'autre généralisé. Je suis affligé de l'état de notre société et je sais que nous devons tous ensemble cultiver le bien vivre ensemble. Les élus, comme d'autres bénévoles associatifs notamment ou comme beaucoup de professions de l'enseignement, de la santé, des solidarités ou de sécurité, sont en première ligne de cette violence. C'est intolérable !

Pas de droits sans devoirs, le respect, l'éducation sous toutes ses formes à privilégier avec le rôle essentiel que doit jouer la cellule familiale, sont au cœur d'une société harmonieuse.

Nous nous y employons activement et je constate au quotidien avec vous et à travers nos nombreuses actions et manifestations que cela fonctionne. Ce Mag' en est un des exemples et je souhaite qu'il vous emmène et vous inspire pour réussir tous ensemble !

Frédéric PRONCHÉRY
Maire



Pour suivre l'actu et les infos pratiques de votre ville, rendez-vous sur la page Facebook officielle. N'hésitez pas à liker et partager !



Édité par la commune de Belleville-en-Beaujolais
Directeur de la publication : Frédéric Pronchéry,
Maire
Rédacteur en chef : Philippe Serre, Directeur
général des services
Rédaction : Service communication
Crédit photos : Commune de Belleville-en-
Beaujolais sauf indication
Conception et mise en page : DG PROMO
Impression : Comipress



Distribution : La Poste
Tirage : 7 400 exemplaires sur papier recyclé
Dépôt légal : Juin 2022 - ISSN 2826-9063

Ce magazine est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, y compris Stop Pub. Si toutefois vous ne le recevez pas, merci de nous le signaler en adressant un courriel à j.corsan@belleville-en-beaujolais.fr en indiquant vos nom, prénom et adresse complète.

**BELLEVILLE
en
BEAUJOLAIS**



Mairie de Belleville-en-Beaujolais :
105, rue de la République 69220 Belleville-en-Beaujolais



Tél. 04 74 06 11 11



contact@belleville-en-beaujolais.fr



Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le
vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h



mairie-belleville.fr

Ville Bioclimatique et Positive 2035

INFOS flash



Ma Commune Ma Santé

LE DROIT À LA COUVERTURE SANTÉ
pour tous !



05 64 10 00 48
Prise de rendez-vous & Service conseil/gestion
souscription@associationactionm.com

ACTIOM

www.associationactionm.org

UNE ASSOCIATION
au service de tous

**Donner à tous la possibilité
d'un accès à des soins de qualité !**

Quoi ?

Conventionnée avec la Mairie, l'association ACTIOM négocie des garanties de complémentaire santé à tarifs réduits auprès de plusieurs organismes partenaires.

Pour qui ?

Les habitants et professionnels de la commune ne disposant pas d'une couverture santé employeur.

Vous êtes intéressé ?

Des permanences sont organisées à la Maison France Services de Belleville-en-Beaujolais ainsi que par téléphone du lundi au vendredi (numéro unique pour étude et prise de rendez-vous permanences : 05 64 10 00 48).

**IL PARAÎT
QUE ... ?**

**LA COMMUNE AUGMENTE
LA TAXE FONCIÈRE ?**

? **Non**, ni la commune ni la CCSB n'ont augmenté en 2023 le taux de taxe foncière de l'an passé. Malgré cette décision, une hausse a été constatée. Elle est due, pour une grande part, aux décisions de l'État (réévaluation des bases taxables) et à l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (elle aussi liée à des décisions nationales). Une autre partie est due à la contribution au Syndicat d'énergie (SYDER) qui permet notamment de financer la rénovation de l'éclairage public.

D'autres hausses peuvent être constatées selon les cas : réévaluations de bases par les services fiscaux sans que la commune n'en soit informée ni sollicitée pour avis, prise en compte d'améliorations de l'habitation, piscine, travaux ou réévaluation par suite de contrôle...

Pour rappel, sur 582 communes de plus de 10 000 habitants, Belleville-en-Beaujolais a le 30^e taux de taxe foncière le plus bas en France et est l'une des communes de France de plus de 10 000 habitants à prélever le moins d'impôt local à ses habitants.

SPANC



Campagne de vidange des installations d'assainissement non collectif

La CCSB procède aux contrôles réglementaires des dispositifs d'Assainissement non collectif (ANC) sur l'ensemble de son territoire. Elle accompagne également les usagers dans leurs travaux de création ou réhabilitation d'installations, mais aussi dans l'entretien de ces dernières. Pour ce faire, elle propose à ses usagers une prestation de vidange des dispositifs d'ANC, à des tarifs négociés, à travers des campagnes ou des prestations ponctuelles, programmées ou urgentes.

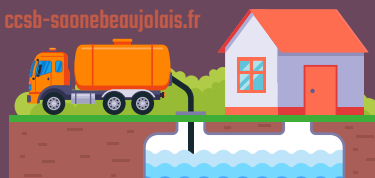
Inscription via le site Internet de la CCSB ou directement par mail à :

spanc@ccsb-saonebeaujolais.fr

Les dates de campagne de vidange pour l'année 2024 :

- du 4 au 8 mars
- du 13 au 17 mai
- du 8 au 12 juillet
- du 16 au 20 septembre
- du 25 au 29 novembre

Retrouvez toutes les informations du service ANC sur le site internet ccsb-saonebeaujolais.fr



Pour la 2^e année consécutive, le Campus connecté affiche 100 % de réussite éducative !

Le 31 octobre a été l'occasion de célébrer 8 diplômés (promotions 2021/2022 et 2022/2023) lors de la première cérémonie de remise des diplômes.

en Chiffres

La promotion 2023/2024



14 étudiants



36 ateliers

(écocitoyenneté, méthodologie, bien-être, sport, théâtre...) pour renforcer les compétences des étudiants les accompagner à la réussite





ALEXANDRE PORTIER VOTRE DÉPUTÉ

33 ans, marié et jeune papa, j'ai été élu le 16 juin 2022 nouveau député de la 9^e circonscription du Rhône. Celle-ci regroupe 65 communes du Beaujolais, des Pierres Dorées jusqu'au Haut-Beaujolais, en passant par Villefranche et le Val-de-Saône.

Issu d'une famille beaujolaise, je suis très attaché à notre territoire, et à Belleville en particulier que je connais depuis mon enfance. Caladois, j'étais jusqu'ici professeur de philosophie en lycée. C'est ce qui m'a amené à rejoindre à l'Assemblée nationale la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, qui s'occupe aussi du sport. J'ai également été retenu pour siéger au Conseil supérieur des programmes et à la Délégation aux droits des enfants.

Vice-président du groupe d'amitié France-Japon, il me tient à cœur de faire rayonner notre terroir beaujolais, et de défendre son identité, son patrimoine et son cadre de vie privilégié. J'y mettrai au quotidien toute mon énergie et tout mon dévouement.

N'hésitez pas à me contacter !

TOUTE MON ACTUALITÉ

☎ 04 74 65 74 58
✉ contact@alexandreportier.fr
📍 12, rue Pélissier-Héris
69600 VILLEFRANCHE-SUR-SAÛNE



Vous dégradez ? Vous payez !

Le dépôt d'ordures (matériaux, encombrants, sacs d'ordures ménagères, cartons, vêtements...) en dehors des lieux prévus à cet effet constitue une dégradation. Mais est également strictement interdit et réprimé par la loi (article L541-2 du Code de l'Environnement).

D'autres atteintes au domaine public, comme l'affichage sauvage, les tags ou encore les détériorations de tous ordres, sont interdits et relèvent de la collectivité pour leur retrait immédiat.

Ce faisant, la commune mobilise des moyens humains et matériels non négligeables. Sans préjudice de la contravention ou de la constatation du délit par la Police municipale ou la Gendarmerie, ces interventions seront désormais prises en charge par les contrevenants.



150 à 300 €

Déplacement des services techniques



15 €/affiche

Retrait des affiches



50 €/heure d'intervention/agent

Nettoyage du domaine public ou réparation du préjudice

INFOS flash



IL PARAÎT
QUE ...

LA COMMUNE NE FAIT RIEN
CONTRE LES INCIVILITÉS
LIÉES AUX DÉJECTIONS
CANINES ?

FAUX Depuis plusieurs années, la Municipalité accente les moyens mis en œuvre afin de permettre aux propriétaires et promeneurs de chiens de pouvoir ramasser et jeter les déjections de leur animal de compagnie. 51 sanichiens sont installés sur l'ensemble de la commune et les agents des services techniques passent en moyenne 3h à les recharger par semaine. Ce sont ainsi près de 3 600€ de sacs qui sont mis à disposition chaque année. Et pour les contrevenants, une contravention de 3^e catégorie allant de 45 à 450€ pourra leur être infligée.

Création de la ligne 238

Une offre de transport optimisée

Le territoire de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais dispose de dix lignes régulières de cars. La CCSB et SYTRAL Mobilités (autorité organisatrice dans le département) travaillent ensemble à l'amélioration de la mobilité, notamment en faisant évoluer l'offre Cars du Rhône :

- la ligne 117 a remplacé la ligne 118 sur le tronçon Belleville-en-Beaujolais / Villefranche-sur-Saône. Pour les voyageurs désirant aller jusqu'à Lyon Vaise, il n'y a pas d'impact puisque le car continue son chemin, en changeant simplement son numéro de ligne : 118 de Villefranche-sur-Saône à Lyon Vaise. Et l'offre est augmentée de trois trajets par jour.

- Création de la ligne 238 reliant Fleurie à Belleville-en-Beaujolais. Elle dessert Fleurie, la gare de Romanèche-Thorins, Lancié, Villié-Morgon et la gare de Belleville-en-Beaujolais (correspondances assurées avec les TER pour les deux gares).

Pour en savoir plus • sytral.fr

SYTRAL
MOBILITÉS



CENTRE SOCIAL

La réhabilitation du Centre social se poursuit. Le désamiantage est terminé, le gros œuvre (éléments de construction de l'édifice) sera terminé à près de 90% fin décembre.

Les travaux d'aménagement et d'équipement se poursuivront jusqu'en avril 2024, fin prévue des travaux.





IL PARAÎT
QUE ...

CERTAINES DÉCORATIONS
PRÉPARÉES POUR LE TOUR
DE FRANCE N'ONT PAS PU
ÊTRE INSTALLÉES ?

VRAI Vous avez été très nombreux (associations, partenaires, hôpital, particuliers...) à proposer des éléments de décoration à la Mairie. Les services de la collectivité ont réceptionné et utilisé une bonne partie des éléments. Malheureusement, en raison de la quantité reçue, des restrictions réglementaires exigées par la course ou encore des intempéries qui se sont déroulées quelques jours auparavant, toutes n'ont pu être utilisées ou laissées installées. Le Conseil municipal tient à vous remercier sincèrement pour votre aide à faire de ce jour une vraie fête colorée pour la commune et le territoire.



Belleville-en-Beaujolais en version originale

Dans le cadre de la déconstruction de l'immeuble de la Blanchisserie, une fresque murale a refait surface. Comme une prémonition au nom que la commune prendrait officiellement des dizaines d'années plus tard, ainsi qu'au projet de piscine actuellement mené !

Un film documentaire sur la déconstruction de l'immeuble avec des témoignages d'anciens habitants sera consultable dans les prochaines semaines sur la chaîne Youtube de la collectivité.

Atlas de la biodiversité

La commune de Belleville-en-Beaujolais est résolument inscrite dans la transition écologique de son territoire avec le déploiement de son projet urbain, dont l'Atlas de la biodiversité constitue une action phare. Aux côtés de l'association Arthropologia et de la LPO Rhône, sept animations ayant réuni environ 200 personnes ont été menées pour compléter les inventaires d'insectes et d'oiseaux menés par les professionnels.



4 objectifs



Cartographier les lieux de vie des espèces



Détecter les enjeux de biodiversité



Prendre en compte la biodiversité dans les aménagements



Sensibiliser la population et les acteurs locaux aux enjeux de biodiversité

Des actions déjà identifiées :

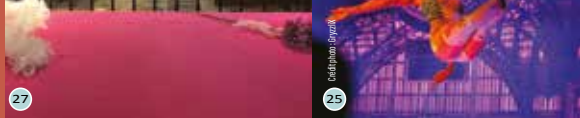
- Formation des agents chargés des espaces verts sur les plantations, l'entretien et la gestion des végétaux.
- Formation des agents chargés de l'entretien des bâtiments publics et de la plateforme France Rénov' sur la biodiversité et le patrimoine bâti.
- Animations pédagogiques dans les écoles, en lien avec les projets de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles et en partenariat avec le CAUE Rhône-Métropole et Arthropologia.
- Définition des bonnes pratiques et préconisations à annexer au Plan façades de Belleville-en-Beaujolais.





Retour en images...

- 1 Inauguration de La Ruche des Jeunes le 9 juin
- 2 Remise des diplômes de la Dictionnaire du Tour le 12 juin
- 3 Inauguration de la station intercommunale BioGNV le 13 juin
- 4 Investiture du Conseil des Jeunes Citoyens le 17 juin
- 5 Spectacle « Mauvaises Graines » le 17 juin
- 6 Cérémonie commémorative à l'Appel du 18 juin 1940
- 7 Inauguration des nouvelles décorations Tokis à l'école Mathieu Dumoulin le 23 juin
- 8 Visite d'une délégation moldave le 27 juin
- 9 Réunion publique au sujet du contournement Sud le 5 juillet
- 10 Vernissage de l'exposition des travaux du Péri-scolaire le 6 juillet
- 11 Forum Place aux Jeunes le 8 juillet
- 12 Ouverture de La Plage le 9 juillet
- 13 Commémoration du 14 juillet
- 14 Réception d'une délégation officielle chinoise les 19 et 20 juillet
- 15 Inauguration de l'exposition du Géoparc du Beaujolais à la médiathèque Le Singulier(s) le 21 juillet
- 16 Festival Karafon les 20, 21 et 22 juillet
- 17 Spectacle « L'Aviatrice » dans le cadre des animations d'été le 27 juillet
- 18 Signature du Contrat Région le 30 août
- 19 Fête des associations le 2 septembre
- 20 Commémoration de la Libération de Belleville le 4 septembre
- 21 Rentré scolaire le 4 septembre
- 22 Vernissage de l'exposition de Mathilde Tichet le 7 septembre
- 23 Réunion publique sur le droit à la couverture santé pour tous le 21 septembre
- 24 1^{re} Fête DD organisée par le service intercommunal Gestion des déchets le 23 septembre
- 25 Spectacle « Curiosité » par le Cirque du Grand Lyon le 23 septembre
- 26 Réunion publique sur la désimperméabilisation de la cour des écoles Mathieu Dumoulin le 17 octobre
- 27 Octobre Rose 2023
- 28 Décoration paysagère automnale par les services techniques municipaux sur le parvis de l'Hôtel de Ville



Une commune innovante et tournée vers l'avenir où il fait bon et bien vivre



Il n'y a pas de planète B,
mais nous avons le système B!



Ville bioclimatique
et positive
2035

Belleville-en-Beaujolais s'est engagée avec enthousiasme dans son projet de transformation du territoire dont le cœur est l'adaptation au changement climatique et l'amélioration des conditions de vie pour l'ensemble du vivant. À travers cette démarche ambitieuse, la collectivité souhaite recréer une relation harmonieuse entre l'humain et la nature. Cela implique de repenser les outils de la conception urbaine en intégrant de façon plus systémique l'ensemble des aspects (biodiversité, cycles de l'eau, air, sols vivants, activités humaines...) et en faisant de la nature la nouvelle infrastructure de la ville.

Officiellement lancé le 1^{er} mars 2021 par la Municipalité au travers de la phase études, le projet « Belleville-en-Beaujolais 2035, ville bioclimatique et positive » s'organise autour de trois axes :

- La ville terreau abondante en végétation et sobre en carbone
- La ville accueillante et foisonnante
- La ville mobile et apaisée

La phase d'études finalisée, ce grand projet déroule depuis ses actions.

Petit tour
d'horizon...



Restructuration et valorisation de l'Hôtel-Dieu

Objectif...

2024 - 2025

Prendre en compte le vieillissement de ce site majeur bellevillois qui, au regard de son positionnement en cœur de ville, est un enjeu de l'aménagement urbain futur de Belleville-en-Beaujolais. Il représente par ailleurs, grâce à ses volumes et son activité muséale, un potentiel fort de développement d'activités et d'attractivité. La Municipalité a décidé d'impulser la restructuration et la valorisation de l'Hôtel-Dieu en cohérence avec les autres axes de développement de la commune, que sont l'attractivité, l'écologie et l'émancipation.

Aiguerande

Objectif...

2025-2026

Créer un écoquartier en réhabilitation exemplaire pour répondre aux enjeux de justice sociale et environnementale avec le bailleur social OPAC (aménagement d'espaces partagés conviviaux et agréables, végétalisation massive, réhabilitation des bâtiments avec des matériaux biosourcés, implication des habitants et création d'événements participatifs, redynamisation économique du quartier avec intervention sur les locaux vacants...).

Chambord

Objectif...

2025 - 2028



Créer un nouvel écoquartier, vitrine de la ville bioclimatique et positive. Le projet consiste en la création d'un quartier-parc organisé avant tout par une frame paysagère généreuse et agréable pour ses usagers, au sein duquel s'implanteront des logements, des commerces de proximité, ou encore des activités économiques variées. Tous les bâtiments seront écoconçus intégrant des matériaux biosourcés et géosourcés et à très faible impact environnemental. L'intégralité des eaux pluviales sera infiltrée et permettra de nourrir la végétation sur place.

Aménagement du centre-ville

Objectif...

2024 - 2026

Phase 1 : Créer un vaste parc arboré sur le site de la Blanchisserie, en prolongement de la Place du Champ de Foire pour renforcer la qualité de cette entrée de ville animée et travailler sur l'apaisement et la végétalisation de l'axe Rue de la Poste / Rue Victor Hugo tout en conservant et renforçant l'attractivité du centre-ville commerçant.



Déconstruction de l'immeuble de la Blanchisserie

Permettre une perspective ouverte sur la Place du Champ de Foire et le clocher de l'abbatiale depuis le rond-point de la Porte des Crus. Cette opération est un préalable à l'aménagement de ce secteur dans le cadre du projet urbain.

Objectif 2023 ATTEINT



Plan eau Bellevillois

Décliner les mesures phares du Plan eau national sur la commune de Belleville-en-Beaujolais, dans l'objectif de soutenir pleinement le projet de ville bioclimatique. **Accompagner concrètement sur le terrain les administrés pour la gestion de leurs eaux pluviales** à la parcelle et les économies d'eau, sensibiliser sur les écogestes **pour préserver la ressource en eau** en qualité et en quantité, maîtriser les fuites d'eau sur les équipements publics (bâti, réseaux), renforcer le programme d'actions préventives pour la protection du captage local.

Objectif...

2024 - 2025

Aménagement de la voirie

Expérimenter les principes (ou mettre en pratique) de la ville bioclimatique et positive par l'aménagement innovant des voiries. Ces voiries sont conçues avec des ambitions environnementales fortes, une offre de stationnement adaptée, une circulation apaisée, le recours à l'infiltration des eaux pluviales et une végétalisation permettant de réduire les îlots de chaleur urbain (exemples : rues de la Blanchisserie, de la Grappe, des Grismottes ou encore des Villards).

Objectif...

2023 - 2026



Réhabilitation du centre social

Objectif...

2024

Réorganiser l'aménagement global du site qui accueillait jusqu'à maintenant également le multi-accueil l'île ô Merveilles à côté du centre social et les locaux de la Farandole.

Ce besoin de réorganisation a été conforté par la nécessité d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accueil des publics ainsi que l'obligation de mettre en accessibilité le bâtiment et d'améliorer le confort thermique et énergétique du bâtiment.





Credit: Jean-François Lécuyer



Création d'un

Campus connecté

Suivre le Ministère de l'Enseignement supérieur, de l'innovation et de la recherche, doté d'une enveloppe totale de 25 M €, qui a lancé l'appel à projet « Campus connecté ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique » du 3^e Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Il a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires, en faisant émerger de véritables tiers-lieux de l'enseignement supérieur, innovants et collaboratifs, complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes.

La Mairie de Belleville-en-Beaujolais a été lauréate de la 3^e vague des Campus connectés en mai 2021. Un partenariat a été signé avec l'université Lumière Lyon 2. Le Campus s'installera dans des locaux rénovés à l'Hôtel-Dieu en 2025.

Objectif...

2025



Rénovation intérieure de l'abbatiale

Objectif...

2025 - 2028

Renforcer l'attrait de l'un des monuments majeurs et structurants de la commune aux côtés de l'Hôtel-Dieu. Classée depuis 1862, elle est une des plus grandes églises romanes du département du Rhône. Entre 2014 et 2017 des travaux extérieurs de l'église ont été entrepris pour 1 200 000€. Les études pour le réaménagement intérieur sont terminées. Des travaux pourraient avoir lieu dans les prochains mois.

Petit tour d'horizon...

Végétalisation des cours d'école

Séquencer les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles, dans le cadre du schéma directeur des établissements scolaires beauvillois, avec les travaux de rénovation énergétique pour optimiser le confort et le bien-être des usagers (écoles Mathieu Dumoulin en 2023-2025, école Jean Macé en 2024-2026 puis groupe scolaire Édouard Herriot en 2025-2027 à la suite - cf. page 20).

Objectif...

2023 - 2027

Stratégie filières locales biosourcées et géosourcées

Accélérer la structuration de ces filières historiques et d'avenir de la construction (bois, paille, pierre, terre) grâce aux projets portés par la commune et accompagner les professionnels locaux (artisans, maîtres d'œuvre...) dans la transition économique par la création de « clubs filières », des temps d'échange réguliers organisés par la commune auxquels est convié l'ensemble des acteurs concernés par le sujet (partenaires institutionnels, professionnels locaux) pour permettre, collectivement, de dynamiser ces filières.

Objectif...

2024 - 2025

Étude habitat

Opération programmée d'amélioration de l'habitat : diagnostiquer de façon détaillée le bâti ancien (état structurel, taux de vacance, difficultés) pour favoriser sa réhabilitation par le biais de subventions et accompagnements renforcés pour les propriétaires et investisseurs



Aménagement du Parc Popy

Objectif 2023 ATTEINT



Inscrire l'opération dans le maillage des parcs urbains, après la création du parc de la Gare et l'aménagement du Parc Popy. Ce tissage vert s'est poursuivi avec la mise en œuvre d'une liaison végétalisée (pergola) entre la rue de la République et le parc Popy, le confortement du square Paulin Bussières et la densification des plantations dans l'espace public.

Réseau de chaleur urbain

Objectif...



Étudier la création d'un réseau de chaleur urbain afin d'alimenter des bâtiments en chaleur décarbonée. En effet, le centre de la commune dispose d'un nombre significatif d'équipements publics, de logements collectifs, ainsi que d'un collège, d'un lycée, d'un hôpital. L'ensemble de ces bâtiments se trouvant dans un périmètre restreint, l'étude de faisabilité réalisée en 2023 démontre l'intérêt d'un tel projet pour répondre à leurs besoins de chauffage.

Les solutions envisagées pour alimenter le réseau de chaleur sont le recours au bois-énergie, à la géothermie et à la récupération de chaleur fatale. En effet, des solutions sont envisagées avec des industries pour récupérer leur chaleur issue de leurs processus qui est actuellement perdue. Le réseau de chaleur pourrait être mis en service et desservir les premiers abonnés en 2026.

Rénovation énergétique du patrimoine bâti bellevillois

Optimiser le parc de bâtiments de Belleville-en-Beaujolais (en lien avec celui de la CCSB) pour atteindre les exigences fixées par le décret tertiaire. Ce projet va donc engager une dynamique de rénovation énergétique des bâtiments pour les prochaines années tout en optimisant nos systèmes actuels, dans le but d'économiser plus d'un tiers d'énergie (exemple de la Mairie annexe de Saint-Jean-d'Ardières afin d'aménager l'intérieur des locaux pour accueillir l'ensemble des agents de la direction des services techniques tout en maintenant l'accueil des usagers).

Objectif...



Équipements sportifs de proximité

Objectif...



Créer un maillage du territoire avec des modules sportifs variés, pour tous les âges et de tout niveau. Réaliser une implantation au minimum par an. Quatre sites ont déjà été retenus.



Création du fonds de dotation

Objectif 2023 ATTEINT



Soutenir, développer et/ou créer des actions innovantes et d'intérêt général visant à : favoriser la protection de la nature en milieu urbain et semi-urbain ; encourager le développement d'une relation harmonieuse et équilibrée entre l'humain et la nature ; développer des projets opérationnels, culturels, éducatifs, sociaux et scientifiques en faveur de la protection de la nature et de l'humain. Il s'agit d'une structure juridique indépendante et autonome créée à l'initiative de la ville avec cinq figures de l'entrepreneuriat local.

Projet Mindchangers

Objectif 2023 ATTEINT



Mettre en œuvre le premier appel à projet européen remporté par la commune en faveur de la jeunesse, avec des actions qui se sont déroulées du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 par la jeunesse et pour la jeunesse (15 - 35 ans, hors temps scolaire) et qui ont pour objet : éveiller - émouvoir - comprendre afin de sensibiliser la jeunesse aux enjeux climatiques ; faire agir - agir - responsabiliser afin de sensibiliser les habitants grâce à la jeunesse.

Retour en images sur le Tour de France le jeudi 13 juillet 2023 (12^e étape)



“
Nous étions très nombreux sur le bord des routes le 13 juillet dernier, et tout autant pour l'arrivée à Belleville-en-Beaujolais. Le territoire du Beaujolais a rayonné bien au-delà de la commune et même de la communauté de communes : pari gagné !
”

Pari gagné !

Frédéric Pronchéry,
Maire de Belleville-en-Beaujolais

17 300

le nombre de spectateurs
présents à l'arrivée
(hors habitants)

Étude Flux Vision Tourisme Projet by Orange

Top 5 des visiteurs

- Pays-Bas
- États-Unis
- Royaume-Uni
- Danemark
- Belgique





Un fonds de dotation pour Belleville-en-Beaujolais

Pourquoi créer un fonds de dotation sur notre commune ?

Parce que la philanthropie environnementale et climatique représente un levier de financement puissant pour celles et ceux qui cherchent à avoir un impact fort au bénéfice du climat et de la biodiversité sur leur territoire.

Créé à l'initiative de la commune, et porté par cinq figures de l'entrepreneuriat aux côtés des représentants de la ville, le fonds de dotation de Belleville-en-Beaujolais gère exclusivement des fonds privés et a pour objet de soutenir, de développer et/ou de créer des actions innovantes et d'intérêt général visant à :



Favoriser la protection de la nature en milieu urbain et semi-urbain



Encourager le développement d'une relation harmonieuse et équilibrée entre l'Homme et la nature



Développer des projets opérationnels (culturel, éducatif, social et scientifique) en faveur de la protection de la nature et de l'Homme

En devenant mécènes du fonds de dotation, vous vous engagez en faveur d'un projet territorial d'envergure, vous participez au financement de projets en faveur de la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, vous bénéficiez d'un dispositif fiscal dédié :

Il n'y a pas de petits dons lorsque l'on partage de grandes ambitions.

Pour les entreprises

(article 238bis du CGI)

Réduction d'impôts de
60 %

du montant du don effectué et ce dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT ou de 20 000 euros avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Exemple : un don de 50 000 € après réduction d'impôt vous revient à 20 000 € de coût réel supporté.

Pour les particuliers

(article 200 du CGI)

Réduction d'impôts de
66 %

du montant du don effectué et ce dans la limite de 20% du revenu imposable, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Exemple : un don de 1 000 € vous revient après réduction d'impôt à 340 €.

Il existe de multiples façons de vous engager. Les mécènes sont libres de donner régulièrement ou ponctuellement. Tout est possible. Le fonds de dotation est un outil qui a pour atout de créer un espace de dialogue entre tous les acteurs du territoire mais aussi au-delà. Il propose des projets qui découlent directement du projet urbain « Belleville-en-Beaujolais 2035, ville bioclimatique et positive ». Il sélectionne et finance par ailleurs, et par le biais d'appels à projet annuels, des initiatives locales et citoyennes.

Objectif du fonds de dotation : réunir 350 000 € d'ici 2026 pour un budget global de 15 millions d'euros.

Réunir 350 000€ de mécénat d'ici 2026, voici un défi de taille pour notre commune ! Engagez-vous à nos côtés pour que Belleville-en-Beaujolais devienne une référence, et devienne la ville de demain, la ville bioclimatique et positive en 2035. Affirmez votre ancrage territorial, participez à nos actions et faites que nos projets, vos projets, gagnent en visibilité. Toutes et tous ensemble, agissons en faveur d'actions qui façonneront l'avenir.

Frédéric Pranchéry,
Maire de Belleville-en-Beaujolais

BôWatts, l'énergie verte du Beaujolais

Reprenez le pouvoir sur votre facture d'électricité et sur votre impact écologique.

bowatts
L'énergie verte du Beaujolais



Comme Patrick, rejoignez la communauté BôWatts pour agir pour l'avenir du territoire.

“

Le nrLINK associé à l'offre BôWatts nous permet de prendre conscience de notre consommation et de faire attention. On se prend très vite au jeu ! »

Patrick, abonné à BôWatts ”



Il n'y a pas de planète B, mais nous avons le système B!



NOUS NE LA METTONS PAS EN VEILLEUSE.

Lit-Rose et Fatma, connectés à leur campus et engagés pour demain.

L'énergie verte du Beaujolais

bowatts

Une offre pour les particuliers dont le compteur est situé sur l'une des 35 communes de la CCSB (une offre qui s'étendra bientôt aux petites entreprises) !

3 raisons d'adorer et d'adhérer à BôWatts

1



Passez au vert pour pas plus cher

Une offre d'électricité verte et française au même prix que l'offre classique et réglementée. La Communauté de Communes Saône-Beaujolais a négocié pour vous un contrat groupé BôWatts par Alpiq

2



Faire des économies

Jusqu'à 23% d'économie en électricité à l'aide de l'outil de suivi de consommation offert

3



Profitez d'une inscription facile

Abonnement en 5 mn depuis le site Internet dédié, sans engagement et sans intervention sur votre logement

Renseignements :

@ bowatts-beaujolais.fr / info@bowatts.fr

06 75 08 20 15

Protection de la ressource en eau : la collectivité aux petits soins !

Les Bellevillois sont desservis en eau potable 24h/24 et 7j/7 par un captage situé à Saint-Jean-d'Ardières qui puise à plusieurs dizaines de mètres de profondeur l'eau de la nappe souterraine du Pliocène.

La qualité de cette ressource est néanmoins dégradée, du fait de l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture depuis des dizaines d'années.

Afin d'assurer à la commune une eau potable toujours d'excellente qualité, la Municipalité a mis en place plusieurs actions.



AGIR PRÉVENTIVEMENT

Ces actions se veulent curatives par la construction en 2021 d'une unité de purification de l'eau au réservoir de la Plume, permettant de supprimer complètement la présence des pesticides dans l'eau traitée. Mais également préventives, depuis plus de 10 ans, par le déploiement de programmes d'actions successifs sur la zone de protection du captage d'eau qui s'étend sur plus de 15 000 hectares. Pour ce faire, la Mairie de Belleville-en-Beaujolais est étroitement accompagnée par le Syndicat mixte des rivières du Beaujolais (SMRB), et soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).



AGIR COLLECTIVEMENT

Des journées d'animation techniques sont régulièrement organisées sur le territoire pour informer et accompagner les différents publics qui recourent à l'utilisation de produits phytosanitaires (agriculteurs, viticulteurs, services techniques des communes...) : choix et utilisation de matériels performants pour l'application des traitements, mise en place d'aménagements permettant de limiter le ruissellement et l'érosion, accompagnement pour la mise en place d'aires de lavage collectives de matériel agricole...



AGIR POUR LE FUTUR

La fin de l'année 2023 verra la mise en place d'un nouveau programme d'actions, permettant de poursuivre l'animation et la sensibilisation auprès des acteurs du territoire. Dans ce cadre, une stratégie de long-terme, orientée sur la maîtrise du foncier dans un périmètre rapproché du captage, sera déployée pour garantir une reconquête durable de la qualité de l'eau.

À savoir

Les habitants de Saint-Jean-d'Ardières sont eux aujourd'hui desservis par le Syndicat mixte des eaux de la vallée d'Ardières (SMEVA) grâce à un captage situé dans la nappe alluviale de la Saône. Le SMEVA, en étroite collaboration avec la Mairie de Belleville-en-Beaujolais, met en œuvre de nombreuses actions pour garantir à ses abonnés une eau d'excellente qualité (travail sur les périmètres de protection du captage, unité de traitement des pesticides...).



Première concrétisation

Les écoles Mathieu Dumoulin

Cour de l'école maternelle

- >> Création d'un espace de biodiversité et de carrés de potager
- >> Création d'une cour secondaire plus fraîche
- >> Conservation de la pelouse synthétique appréciée par les enfants
- >> Plantation d'arbres pour rafraîchir la cour principale
- >> Nouvel accueil des enfants par le Nord de la cour principale
- >> Agrandissement de la cour avec des limites redessinées

Cour de l'école élémentaire

- >> Nouvelle entrée de l'école
- >> Création d'un espace de jeu libre
- >> Création d'une zone de biodiversité avec une mare pédagogique sécurisée
- >> Création d'un espace pique-nique et d'un espace dédié à une classe extérieure
- >> Installation de bacs de potagers
- >> Déplacement du terrain de sport entre le square et l'école (sécurisé pour les élèves la semaine et accessible au public le reste du temps)

Un projet pour desimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles

Objectifs généraux du projet :

- >> Remettre l'eau au cœur des espaces de vie
- >> S'adapter au changement climatique et créer des îlots de fraîcheur
- >> Favoriser la biodiversité et répondre aux besoins de la faune sauvage tout en offrant la possibilité de l'observer
- >> Renouer le lien avec la nature et pouvoir proposer l'école du dehors pour apprendre autrement
- >> Apaiser les récréations et repenser les espaces
- >> Sensibiliser les élus, les parents et les usagers
- >> Impliquer les équipes pédagogiques
- >> Animer des actions avec les enfants

Début des travaux
Fin 2023

Les cours d'écoles maternelle et élémentaire Mathieu Dumoulin seront les premières concernées avec un début de travaux en cette fin d'année 2023. Des ateliers pédagogiques ont été menés avec les usagers et c'est sur la base des besoins et des idées que sont nés ces projets. Prochains ateliers dans les classes prévus dans les écoles Jean Macé et Edouard Herriot en décembre, pour des travaux en 2024.

Frédéric Pronchéry, Maire de Belleville-en-Beaujolais
Didier Jaffre, Maire délégué de Saint-Jean-d'Ardières, Adjoint au Maire de Belleville-en-Beaujolais en charge des travaux, des bâtiments, de la voirie et des réseaux divers
Stéphane Bonna, Adjoint au Maire de Belleville-en-Beaujolais en charge de la vie scolaire et périscolaire, de l'enfance et de la jeunesse

Le b.a.-ba du compostage, une bonne façon de valoriser nos déchets organiques !

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) impose aux collectivités la mise en place d'un dispositif de tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024.

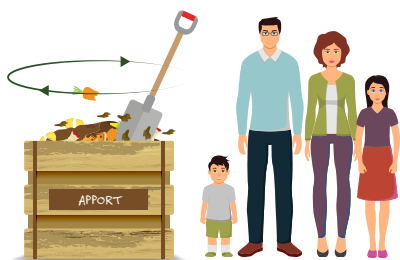
Une étude sur le sujet est en cours afin d'aider la Communauté de Communes Saône-Beaujolais à répondre correctement à la réglementation en fonction du territoire, du gisement de biodéchets et des pratiques des habitants.

La réflexion sur la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires en milieu urbain fait partie de l'étude.

>> Pour les personnes en appartement, la pratique du compostage collectif en centre-bourg ou pied d'immeuble est développée depuis 2022 sur certains secteurs. Cette pratique permet à plusieurs usagers de composter leurs déchets alimentaires sur le même site de compostage.

TYPES DE COMPOSTEURS

Compostage individuel



1 composteur 400 L
Ménage de 2 à 3 adultes ou 2 adultes et 2 enfants

Compostage collectif



3 composteurs minimum, volume adapté
selon le nombre de participants



La CCSB a pris les devants sur la réglementation et propose depuis de nombreuses années l'achat de composteur individuel à prix réduit. Ainsi, si vous vivez en maison avec jardin, vous pouvez vous équiper d'un composteur individuel afin de valoriser vos déchets alimentaires et vos déchets verts directement chez vous !

CONSIGNES DE TRI

Compostage individuel



Tous les biodéchets : déchets de cuisine et déchets verts / de jardin
-> **tout ce qui se décompose peut se déposer dans votre composteur individuel.**

- 1- **Varier les apports de déchets** (cuisine et jardin, humides et secs, verts et bruns...).
- 2- **Brasser régulièrement** pour apporter l'oxygène nécessaire. Avec une fourche ou une griffe.
- 3- **Vérifier l'humidité** en prenant du compost dans votre main puis serrer avec le poing : s'il s'effrite il est trop sec, s'il goutte beaucoup il est trop humide !





Compostage collectif



Déchets de cuisine uniquement, hors viandes, poissons et produits laitiers qui sont interdits.

Seul le broyat de bois est ajouté comme matière sèche, **pas de déchets verts !**

- 1- **Avec votre bioseau**, déposez les déchets alimentaires en vrac dans le composteur d'apport. 
- 2- **Étalez et remuez** avec la griffe pour ne pas les laisser en tas. 
- 3- **Ajoutez du broyat** par-dessus, environ 1/3 de votre dépôt de déchets.

Coupez vos déchets !
Aucun fruit ou légume ne doit être déposé entier.
Pensez "réduire pour mieux réduire".

>> INDIVIDUEL

Suivant les utilisations que vous souhaitez faire de votre compost, il peut être récupéré frais (de 3 à 6 mois) ou plus mûr de 8 à 12 mois.

>> COLLECTIF

Lorsque le composteur d'apport est plein, tout le compost est transféré dans le bac de maturation. Cela va permettre au compost de mûrir, et aux participants de continuer à déposer des déchets alimentaires. Des distributions de compost mûr sont proposées régulièrement.

>> INDIVIDUEL

Si vous souhaitez acheter un composteur individuel extérieur, la CCSB propose à ses habitants la vente de composteurs en bois de 400 L, au prix de 20 €.

Pour un lombricomposteur, le prix est de 30 €.

>> COLLECTIF

Pour participer aux composteurs collectifs de la commune (rue du Tonkin ou place du Champ de Foire), il faut vous inscrire ! En retour, recevez un bioseau et le livret du compostage collectif.

Pour toute commande, inscription ou renseignement :

Service Gestion des déchets de la CCSB
dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr

04 74 66 18 24



Comment s'équiper ?

Tribune...

Réussir ensemble Belleville-en-Beaujolais

Nous savons maintenant que le dérèglement climatique va nous impacter directement dans nos vies du quotidien. Au-delà des effets désastreux de nos modes de vie sur la destruction de la biodiversité et de l'épuisement des ressources, nous allons de plus en plus devoir vivre des phénomènes exceptionnels : canicule, pluie et vents extrêmes... C'est dans ce contexte que nous voulons construire avec vous la première ville bioclimatique et positive en 2035. Cette ville, elle sera plus verte pour réconcilier l'humain et la nature afin de mieux nous protéger des phénomènes climatiques, elle sera plus attentive aux circuits-courts en matière d'alimentation, de matériel de construction et de travail pour vraiment relocaliser les activités que l'on peut. Aussi, elle sera plus attentive au bien précieux qu'est l'eau, elle sera plus autonome en énergie renouvelable pour se réapproprier l'électricité et le gaz mais elle sera aussi une ville du vivre-ensemble, du partage et de la convivialité. Chacun peut y gagner. Cette nouvelle année 2024 qui s'annonce permettra d'avancer concrètement sur de nombreux projets avec vous tous. Belles fêtes de fin d'année à vous toutes et tous et à vos proches.

Le Maire et les élus de la Majorité

Belleville en commun

Chers Bellevillois et Bellevilloises,
Cela fait maintenant plus de trois que nous nous attachons à vous représenter. Nous sommes assidus et impliqués dans le projet communal.
Néanmoins, beaucoup de décisions (travaux des écoles, prix des cantines, urbanisme) ne dépendent pas de nous. Nous remercions Monsieur le Maire de nous laisser nous exprimer et nous inclure dans les débats. Nous avons des points d'accord (la maîtrise de l'urbanisme, le développement économique, l'accès à la culture, ou encore la sécurité des Bellevillois).
Cependant, nous souhaiterions aller plus loin sur la politique sociale notamment en matière de rénovation de nos écoles (en accélérant le calendrier des travaux), de développement du mode de garde collectif pour les jeunes enfants, de la réfection de nos stades.
Nous maintenons notre implication au sein de la Municipalité mais sommes tributaires des décisions de la Majorité avec laquelle nous continuons de travailler au bien-être de notre commune.

Serge Thévenet et Sonia El Abed

Belleville Saint-Jean, un avenir ensemble

Après un début de mandat marqué par nos divers remaniements, dont les départs respectifs d'Ivano Boschetti et de Patrick Poisson, nous souhaitons, Valérie et moi-même, donner à cette seconde partie de mandat un souffle nouveau. Cette rentrée 2023 est pour nous le départ d'un réel travail en binôme, dans une dynamique du « travailler ensemble » avec l'intégralité des membres du Conseil, tout en faisant entendre nos idées. A 53 et 27 ans, nous souhaitons unir nos différences et se servir de notre complémentarité pour échanger et travailler de manière constructive avec la municipalité. Par ailleurs, nous tenons à remercier l'équipe municipale pour nous avoir soutenues avec bienveillance malgré notre parcours en dents de scie.
Tristement, l'ensemble des événements récents tourmente la fin d'année 2023. L'actualité nationale sous tension forte et socialement difficile, conjuguée à une situation internationale et géopolitique plus que compliquée, nous laissent à penser qu'il est plus que jamais nécessaire de recréer du lien sur notre territoire. Dans une volonté d'apaisement, et pour notre avenir, nous devons instaurer un peu plus de sérénité et retrouver un équilibre économique, social et environnemental. Il est de notre responsabilité d'engager cette démarche sur le territoire local.

Julia Laranjeira et Valérie Payet

AGENDA

DÉCEMBRE 2023

Jusqu'au 24

Exposition « Accueillir, soigner, guérir » des Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon
Hôtel-Dieu

Vendredi 8 – 18h45

Illuminations de Noël

Rue de la République

Cf. programme complet en dernière page

Samedi 9 – 9h30

Atelier « Nourrir les oiseaux en Hiver »
Hôtel-Dieu

Samedi 9 et dimanche 10

Marché de Noël des Conscrits

Boulodrome du Vivier

Mardi 12 – 18h

Coin de la BD « Rétrospective 2023 »
Médiathèque Le Singulier(s)

Mercredi 13 – 15h

Visite-atelier "Senteurs de Noël"

Visite de l'apothicairerie suivie d'un atelier de fabrication d'un sachet parfumé aux senteurs de Noël / 7-12 ans

Hôtel-Dieu

Sur inscription au 04 74 66 44 67

hoteldieu@belleville-en-beaujolais.fr

6 € par enfant

Mercredi 13 – 17h15

Boîte à histoires de Noël dès 4 ans

Médiathèque Le Singulier(s)

Vendredi 15 – 17h30

Sur la platine « Ray Charles »

Médiathèque Le Singulier(s)

Samedi 16 – 10h-12h

Atelier "Faire soi-même son démaquillant et son huile de soin visage"

Inscription obligatoire au

04 74 66 60 01 ou par mail à :

developpementdurable@ccsb-saonebeaujolais.fr

Mercredi 27 – 10h30

Projection musicale spéciale Noël

« Noël's Song par Florent Marchet »

Médiathèque Le Singulier(s)

Samedi 30 – 10h30

Lectures en grand

Médiathèque Le Singulier(s)

JANVIER 2024

Jeudi 11 – 19h15

Cérémonie des vœux à la population

Boulodrome du Vivier

Vendredi 12 – 20h30

Théâtre « Monsieur Paul »

par la Cie Intersignes

Théâtre de la Grenette

Infos : 04 74 06 11 11

billetterie@belleville-en-beaujolais.fr

Billetterie : theatredelagrenette.mapado.com

Mardi 16 – 20h30

Théâtre musical « Courgette »

par la Cie Paradoxes

Théâtre de la Grenette

Infos : 04 74 06 11 11

billetterie@belleville-en-beaujolais.fr

Billetterie : theatredelagrenette.mapado.com

Samedi 20 – 20h30

Concert « Kent » avec Frédéric Bobin en invité

Théâtre de la Grenette

Infos : 04 74 06 11 11

billetterie@belleville-en-beaujolais.fr

Billetterie : theatredelagrenette.mapado.com

Vendredi 26 – 20h30

Théâtre « La vie est une fête »

Théâtre de la Grenette

Infos : 04 74 06 11 11

billetterie@belleville-en-beaujolais.fr

Billetterie : theatredelagrenette.mapado.com

FÉVRIER 2024

Mercredi 14 – 15h30

Théâtre d'objets et installations fragiles

« Les petits tous »

Théâtre de la Grenette

Infos : 04 74 06 11 11

billetterie@belleville-en-beaujolais.fr

Billetterie : theatredelagrenette.mapado.com

MARS 2024

Vendredi 8 – 20h30

Danse « Phenix » par la Cie Käfig

Théâtre de la Grenette

Infos : 04 74 06 11 11

billetterie@belleville-en-beaujolais.fr

Billetterie : theatredelagrenette.mapado.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Insee
 en partenariat avec votre commune

Recensement
 de la population 2024

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !
 Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 18 janvier. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

BELLEVILLE
en
BEAUJOLAIS

8 DÉCEMBRE

Animations

CENTRE-VILLE

à partir de 18 h 45

SPECTACLE • RETRAITE AUX FLAMBEAUX • FEU D'ARTIFICE



Programme

18 h 45 // La Bascule : lancement du spectacle Funkoloko de la Cie Fuegoloko (jongleries enflammées, chorégraphies endiablées, acrobaties et rythmes irrésistibles) en direction de l'Hôtel-Dieu
Représentation au carrefour des Quatre Rues

19 h 30 // Hôtel-Dieu : la Cie Fuegoloko poursuit son spectacle en direction de La Bascule, accompagnée des Conscrits et de leur retraite aux flambeaux
Représentation au carrefour des Quatre Rues
Feu d'artifice proposé par les Conscrits à La Bascule

Fermeture à la circulation routière de la rue de la République entre 18h15 et 21h30
(du croisement des rues Paulin Bussières et des Écoles au rond-point du Vivier).

